

Nous y croyons !

Avec le nombre de commentaires qu'a provoqués en ces derniers temps le problème de l'habitation, il n'est pas étonnant de constater que certaines confusions dangereuses sont en train de se glisser dans l'opinion.

Une, entre autres, nous paraît spécialement grave. C'est un article de M. Charles Pelletier, dans l'Action Catholique du 6 décembre, qui l'a fait naître.

"Il paraît bien évident, écrit M. Pelletier, que la province, avec ses revenus actuels, ne peut se permettre de prêter tout le capital nécessaire à la construction des maisons qui nous manquent".

Puis, plus loin :

"Comme tous les organismes intéressés à la question du logement, la C.T.C.C. se rend compte des limites imposées au trésor provincial par la répartition des sources de revenus. C'est pourquoi elle endosse . . . etc."



VOL. XXVIII — No 48

Montréal, 12 décembre 1952

TERREUR A LOUISEVILLE

A lire ces deux paragraphes de M. Pelletier, même s'ils ne se suivent pas immédiatement, on croira facilement que la C.T.C.C. réclame le crédit urbain tout en étant convaincue que le gouvernement est incapable de le donner, ce qui serait une assez curieuse attitude !

Au contraire, la C.T.C.C. est bien convaincue que la province pourrait appliquer une mesure de crédit urbain, dans l'état actuel de ses revenus, tout comme elle applique depuis longtemps déjà une mesure de crédit rural.

Pour dissiper toute équivoque à ce sujet, on n'a qu'à lire le rapport que le Comité du Logement de la C.T.C.C. présentait la semaine dernière au Bureau confédéral. On y trouve ce qui suit :

"Votre Comité est aussi d'avis qu'on (la Commission Gingras) cherche à tromper l'opinion publique en laissant croire qu'un crédit urbain coûterait des sommes fabuleuses à la province et que c'est une impossibilité financière.

"Le crédit à l'habitation qui est demandé ne coûterait pas un sou à la province et n'exigerait aucun déboursé, si ce n'est pour défrayer les frais d'administration et la surveillance de l'application d'une telle formule. Tout ce que nous demandons au gouvernement provincial, c'est de garantir les prêts que consentiront les organismes privés, dont les Caisses populaires, les compagnies d'assurances, etc. Le crédit urbain nécessiterait moins de déboursés que l'application du crédit agricole qui oblige le gouvernement provincial à faire lui-même les prêts pour l'Office du Crédit agricole".

★ ★ ★

Il est donc bien clair, d'après ce texte, que la C.T.C.C. croit fermement, non seulement au principe du crédit urbain, mais aussi à la possibilité de l'appliquer immédiatement.

On peut très bien n'être pas d'accord avec cette conviction. Chacun a le droit de la discuter, de faire valoir ses arguments contre nos réclamations, mais il ne faudrait pas laisser croire que le mouvement réclame des choses qu'il croit secrètement impossibles.

G. PELLETIER.

LA POLICE FAIT FEU SUR LES OUVRIERS LE LOCAL DES SYNDICATS EST SACCAGE

Six travailleurs ont été blessés dont certains de balles à la tête, jeudi matin, alors que la police a tiré sur les piqueteurs de Louiseville dans le but de les disperser. La bagarre s'est produite à six heures vingt du matin. Au moment où nous écrivons ces lignes, on ne sait pas encore ce qui l'a provoquée. On sait seulement que ce n'est pas l'entrée des briseurs de grève, puisque ceux-ci n'étaient attendus qu'à sept heures à l'entrée de l'usine.

Les témoins rapportent seulement que la police provinciale a chargé dans les lignes de piquetage avec grand déploiement de matraques, d'armes à feu et de bombes lacrymogènes. Les piqueteurs ont bientôt retraité vers le local du syndicat. Plus tard, pour se moquer des agents, ils ont bombardé de balles de neige une patrouille de la police qui passait devant la salle du syndicat devant laquelle les grévistes étaient réunis. Les policiers provinciaux ont répliqué par des coups de feu. Quatre ou cinq autres voitures de pa-

"Nous avons présenté la semaine dernière, au ministre du Travail, une nouvelle proposition, à savoir : retour au travail de tout le monde, même salaire et signature du contrat de travail. La compagnie nous fit les propositions suivantes :

1. Que tous les employés présentement au travail conservent leur emploi.
2. Les anciens employés devront se présenter au bureau d'emploi. La compagnie leur donnera la préférence suivant les besoins de la production, ce qui veut dire que 400 employés ne seront pas réengagés.
3. Aucun contrat ne sera signé avant trois mois. La compagnie se

réserve le droit de connaître les sentiments de ses employés.

4. Les journaux recevront un communiqué annonçant la fin de la grève, lequel sera signé par les représentants de la compagnie et de la Fédération du Textile.

"Jamais un patron n'a soumis une proposition semblable". Plus tard au cours de la semaine, le secrétaire de la C.T.C.C. a remis aux journaux la déclaration suivante qui corrigeait certains compte rendus :

"Certains journaux ont rapporté que dans le discours que j'ai prononcé à Louiseville lundi après-midi, j'aurais demandé aux grévistes d'expulser de l'usine les briseurs de grève. Comme cette interprétation n'est pas juste, et qu'elle peut laisser entendre que j'ai incité les travailleurs de Louiseville à recourir à la force dans la poursuite de leur grève, je crois devoir préciser le sens de mes paroles. Les trois idées qui se dégagent de mon discours sont les suivantes :

- 1) Nous avons été à la limite des concessions pour régler la grève de Louiseville mais la compagnie s'obstine à refuser toute entente juste.
- 2) Nous ne pouvons plus progresser dans les négociations parce que la compagnie opère partiellement son usine en ayant recours à des briseurs de grève;
- 3) La seule planche de salut pour obtenir un règlement juste est de convaincre par des moyens légaux et honnêtes les briseurs de grève de ne plus aller travailler à l'Associated Textile.

Je tiens à faire cette mise au point parce que la situation à Louiseville est extrêmement tendue et que je ne voudrais pas qu'il y ait d'incitation à la violence, car nous savons que les travailleurs en seraient les premières victimes.

C'est pourquoi le télégramme suivant a été adressé au président de l'Union catholique des cultivateurs.

Québec, le 5 décembre 1952.
M. Abel Marion,
Président U.C.C.,
515, Place Viger,
Montréal.

trouille sont arrivées aussitôt sur les lieux. Les agents sont descendus pour "nettoyer" le terrain du syndicat et c'est dans l'échange qui suivit qu'un ouvrier a été blessé d'une balle à la tête.

L'acte d'émeute a été proclamé dans Louiseville, ce qui interdit tous les rassemblements de trois personnes et plus jusqu'à nouvel ordre.

Depuis plusieurs jours, et particulièrement dans la nuit de mercredi à jeudi, la police concentrait des renforts dans cette petite ville industrielle qui se trouve dans son neuvième mois de grève. L'échec des négociations de Québec y avait créé, de l'avis de tous, une situation tendue. Pour comprendre cette situation, il suffit de voir dans quelles circonstances les négociations avaient échoué. Jean Marchand en avait fait part aux grévistes réunis, lundi-dernier, dans les termes suivants :

Vous êtes sans doute au courant que grève de Louiseville dure depuis près de neuf mois. Stop Notre mouvement, les autorités religieuses et même civiles sont unanimes sur le bien fondé et la justice de la cause des grévistes Stop Compagnie par moyens illicites tente de tuer le syndicat Stop Elle remplace sa main-d'oeuvre par des nouveaux employés qui sont recrutés parmi les agriculteurs et les fils d'agriculteurs des environs de Louiseville. Stop Ces derniers ne comprennent probablement pas la gravité du problème Stop Pour des avantages temporaires car ils n'ont pas l'intention de devenir ouvriers d'usine, ils risquent de priver des centaines de travailleurs de leur gagne-pain et de les obliger à s'exiler. Stop Situation actuelle est extrêmement tendue et peut entraîner des conséquences graves Stop Demandons votre coopération pour empêcher que des troubles viennent ajouter à la misère de la population de Louiseville et de créer des scissions malheureuses entre les groupes concernés Stop C.T.C.C. serait reconnaissante à U.C.C. de recommander dans les circonstances à ses membres de s'abstenir d'aller travailler à l'Associated Textiles tant que durera la grève Stop Avons assemblée à Louiseville lundi après-midi et aimerions bien avoir de vos nouvelles avant réunion.

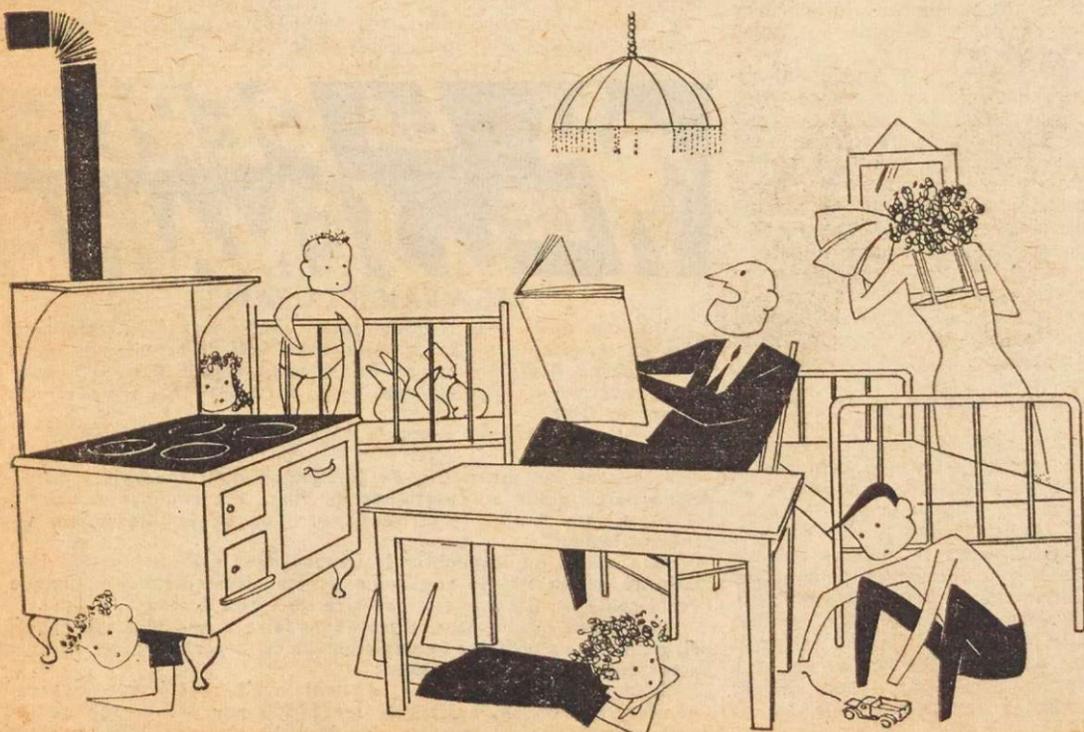
Jean MARCHAND,
Secrétaire général C.T.C.C.,
555, Blvd Charest,
Québec.

Commentaire

Il est encore trop tôt pour commenter en détail les événements d'hier matin. Une chose paraît bien claire cependant, c'est que la compagnie et le gouvernement porteront devant l'opinion la responsabilité des incidents graves rapportés plus haut.

La grève dure depuis neuf mois. Le Ministre du Travail lui-même l'a reconnue juste et légale. Mais la compagnie n'a jamais abandonné (suite à la page 4)

LA COMMISSION GINGRAS



— T'entends ça, Mariette? Cent vingt-cinq mille piastres pour écrire dans un rapport qu'on est trop de monde dans le même logement mais que le gouvernement veut rien faire de plus pour nous agrandir. J'aurais pu leur dire ça en deux minutes, moi, pis je leur aurais rien chargé. Même que ça m'aurait fait plaisir !...

LA GREVE EST SOLIDE

Les deux cents ouvriers de la Grand'Mère Shoe continuent de montrer une solidarité et des convictions inébranlables. Ils sont déterminés à tenir jusqu'au bout afin de conserver leur syndicat et de gagner les améliorations de conditions de travail auxquelles ils ont droit.

Récemment, certaines gens se plaignaient à lancer toutes sortes de rumeurs, dans le but de décourager les grévistes. L'assemblée qui eut lieu mercredi soir au collège du Sacré-Coeur et à laquelle participaient un grand nombre de travailleurs de la région de Shawinigan, a démontré que les grévistes avaient l'appui et la sympathie de tous leurs confrères.

Ce ralliement a montré une fois de plus à ceux qui semblent vouloir l'oublier trop facilement que les ouvriers, quel que soit l'endroit où ils travaillent, font partie

de la société et ont des droits que personne ne peut violer.

On sait que les travailleurs de la Grand'Mère Shoe ont déclaré la grève afin d'obtenir 1) que la compagnie accorde une augmentation de salaire de 7 cents l'heure; 2) qu'on insère dans le contrat collectif de travail une clause d'atelier syndical parfait; 3) que le syndicat ait droit de regard dans les modifications de tâches; 4) que la compagnie verse 50% du salaire rétroactif dû depuis l'échéance de la dernière convention collective, le 29 décembre 1951.

LE PROBLÈME OUVRIER

TIC... TAC

Tic... Tac..., une pendule qui marche bien fait entendre son tic tac. Le balancier se promène à gauche, à droite. Il ne reste pas dans le milieu.

Mais une pendule n'est pas une auto. Ce qui est bon pour une pendule ne l'est pas pour une auto. Un bon chauffeur ne conduit pas son auto en zigzag, à gauche, puis à droite de la route, en frôlant les fossés.

Mais une pendule n'est pas un homme. C'est vrai que nous avons tellement de misère à rester dans le juste milieu, que nous sommes portés à être bêtes, les hommes, les femmes aussi! Considérons brièvement l'histoire des derniers siècles.

Au Moyen-Age, les Corporations fonctionnent à l'avantage des ouvriers, des patrons et du public. Peu à peu, elles deviennent corrompues. Au lieu de conserver ce qu'il y a de bon et de remplacer ce qui est défectueux, on les supprime tout simplement à la Révolution française, par la loi Le Chapelier, en 1791.

Pour réagir contre l'autorité des Corporations, on installe un régime de liberté. Vive la liberté! Oui, mais liberté pour les bourgeois, pour les capitalistes de se livrer à la concurrence, de faire des profits. Non la liberté pour les ouvriers. On leur défend de s'organiser en syndicats pour se défendre, au nom de la liberté chérie! "La liberté donnée par la Révolution, disait le cardinal Manning, c'est la liberté de mourir de faim". Ce régime de liberté exagérée a exercé des ravages sans nombre.

Pour supprimer les abus de ce capitalisme libéral, les communistes proposent la révolution sociale, demandent de confier les propriétés à l'autorité de l'Etat. Parce que nous sommes tombés dans le fossé de droite (le capitalisme vicié, générateur de misère), on nous incite à tomber dans le fossé de gauche (le communisme, générateur de désordre et de misère). Comme si les hommes étaient des pendules! Comme s'il fallait choisir nécessairement entre le fossé de droite ou celui de gauche!

Restons dans le juste milieu, sur la route. Comme le dit la Lettre Pastorale collective: "Si l'oeuvre de restauration s'accomplit à la lumière des vérités éternelles de justice et de charité, les parties en présence demanderont à Dieu et à la religion la vue nette de leur fonction respective dans la société. Au lieu de chercher à maintenir les positions acquises ou de viser à renverser simplement l'ordre établi, ils essaieront sincèrement de conserver ce qui est légitime et de remplacer ce qui ne mérite pas de vivre" (L. P. C. no 45).

"Remplacer ce qui ne mérite pas de vivre", dans l'ordre actuel, c'est le paternalisme, l'absolutisme du pouvoir patronal, l'insécurité économique et sociale, le taudis, le déséquilibre du budget familial, l'injustice sociale, l'envie, le manque de conscience professionnelle, etc.

"Conserver ce qui est légitime", c'est la propriété privée des moyens de production, l'autorité dans l'entreprise, la conscience professionnelle, l'esprit de collaboration entre employeurs et employés, le sens du service envers le public, etc.

Lorsque quelqu'un éprouve un violent mal de tête, le médecin ne lui coupe pas la tête. Parce que certains propriétaires abusent de leur droit de propriété, on ne fait pas une révolution et on ne confie pas toutes les entreprises au gouvernement. Ne faisons pas comme le balancier de la pendule, aller de droite à gauche. Restons dans le juste milieu en obtenant le respect de nos droits, grâce à une action compréhensive, prudente et ferme de nos syndicats, et en respectant les droits légitimes des autres.



Les Player's Plaisent
LA CIGARETTE PAR EXCELLENCE AU CANADA



Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

DANS LE M

ARVIDA

L'ASSURANCE-GROUPE et les problèmes qu'elle pose

Nos lecteurs ont en mémoire l'échange de lettres entre le Secrétaire général de la C.T.C.C. et le Collège des médecins au sujet de certains membres de la profession médicale qui majoraient leurs honoraires dès l'installation d'un plan d'assurance-groupe.

On sait aussi que plusieurs médecins, dans le journal montréalais L'Information médicale, ont reconnu le bien-fondé des remarques ouvrières, tandis que d'autres enfourchaient le même cheval que le Régistrare du Collège pour injurier les ouvriers.

Il n'est pas inutile de savoir que la lettre de Jean Marchand était en partie inspirée par le cas des travailleurs d'Arvida et de certains médecins de la région Saguenay-Lac St-Jean. Voici maintenant un texte où les gars de là-bas prennent eux-mêmes en main leur propre problème. On pourra constater que les ouvriers sont tout disposés à reconnaître leurs propres brebis noires, ce qui leur donne parfaitement le droit de dénoncer celles qu'ils rencontrent dans les autres professions, y compris la médicale.

Le plan d'assurance-groupe qui couvre la presque totalité des employés de l'usine d'Arvida, et qui est entièrement administré par le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, donne, après un mois d'expérience, des résultats appréciables.

La classe médicale de la région apporte une belle collaboration et les administrateurs du Syndicat se font un plaisir de reconnaître l'esprit de clairvoyance et de prévoyance de la grosse majorité des médecins. Ceux-ci se rendent bien compte qu'il y va de leurs intérêts de renoncer momentanément à de belles factures pour que leur profession ne soit pas menacée par le spectre de l'étatisme.

Malheureusement, la classe médicale, comme toutes les autres classes, a ses brebis noires. C'est un fait regrettable, mais non nécessaire.

Des exceptions

Nous demandons à nos membres de ne pas généraliser, de ne pas accuser injustement tous les médecins d'être insatiables, car, nous le répétons, la majorité des médecins donne une excellente coopération et montre un esprit de bonne foi. Nous avons confiance que les quelques exceptions entendront les exhortations à la modération de leurs confrères, avant que le Syndicat lui-même ne leur refuse l'entière collaboration dont ils ont besoin.

Les hôpitaux et les cliniques de la région semblent aussi comprendre l'importance du succès que nous recherchons. Mais comme il fallait s'y attendre, quelques-unes de nos institutions ont beaucoup de difficulté à se détacher du matérialisme qui exerce impitoyablement son emprise. Il ne faudrait pourtant pas que la recherche exclusive du profit, qui est l'apanage du libéralisme économique, poursuive nos malheureux jusque dans les chambres et dans les salles d'opération.

Les employés d'Arvida ont un excellent plan d'assurance pour une prime raisonnable. Les médecins et les hôpitaux sont payés rapidement et ils sont payés comme ils ne l'ont jamais été. Il est certainement possible de maintenir cette politique si chacun y met un minimum de bonne volonté.

Il faut à tout prix que notre région reprenne son nom et qu'elle ne soit pas placée définitivement sur la liste noire des compagnies d'assurance.

Aucun abus

Aux assurés, le syndicat demande une plus grande compréhension du problème. Aucun abus ne peut être toléré: le but de l'assurance est la protection. La protection contre la maladie qui n'a pas besoin d'invitation pour entrer et que chacun veut éviter ou chasser. Aucune spéculation ne doit être permise sur les bénéfices et le spéculateur devra, tôt ou tard, se repentir. Mais il aura, hélas! entraîné les autres dans sa déchéance.

La distribution des certificats d'assurance ainsi que des brochures explicatives est maintenant commencée. Dans quelques jours, tous les assurés les auront reçus.

BOIS OUVRE

PREMIER CONTRAT a ST-BASILE

Une entente a été conclue le 27 novembre dernier entre la compagnie Precision Panel, de St-Basile, dans le comté de Portneuf, et le syndicat de ses employés, après des négociations qui ont duré de longs mois.

C'est au mois de mars 1952 que ce syndicat, affilié au Conseil central de Québec et à la Fédération du Bois ouvré, a été fondé. Les négociations directes et la conciliation n'ayant donné aucun résultat, il fallut recourir à l'arbitrage.

représentant de la compagnie, et de M. Maurice Lamontagne, représentant du Syndicat, a été constitué au commencement de l'été. L'enquête a procédé très lentement, par suite de multiples procédures dilatoires dont la responsabilité incombe au procureur de l'employeur, Me Langis Galipeault.

Vers la mi-novembre, moment où le tribunal semblait dans une impasse, les ouvriers de Precision Panel, fatigués de ces interminables délais, ont cessé le travail en signe de protestation contre cette lenteur du tribunal à procéder dans l'affaire. L'arrêt de travail dura une couple de jours et le ministère du Travail intervint. Quelques jours plus tard, une décision arbitrale était rendue.

Celle-ci donna lieu à des négociations post-arbitrales qui entraînèrent la signature d'une première convention collective dans cet établissement. Ce premier contrat, qui apporte des avantages considérables aux employés, fut négocié par les confrères F.-X. Legaré, représentant de la Fédération du Bois ouvré, Eugène Rancourt, représentant du Conseil central de Québec, qui avait mis sur pied cette nouvelle unité syndicale, et les officiers du syndicat.

Le contrat s'inspire dans ses grandes lignes de celui qui existe

depuis plusieurs années à la Compagnie Placo de Tring-Jonction, entreprise qui fabrique également des contreplaqués.

Parmi les principaux avantages contenus dans cette convention collective, il convient de signaler une clause de formule Rand, l'arbitrage des griefs, le paiement du taux supplémentaire de salaire après 50 heures de travail dans la même semaine, l'établissement de deux périodes de repos pendant la journée de travail, deux semaines de vacances après cinq années de service, paiement d'un minimum de trois heures de salaire pour l'employé qui, se rapportant au travail, n'obtient pas d'ouvrage.

De par la convention elle-même, les ouvriers n'obtiennent pas de majoration de salaires. Cependant, au cours des pourparlers qui ont duré plusieurs mois, l'employeur a augmenté les taux horaires de 15 cents l'heure.

Dans cette entreprise, qui emploie, dans une proportion de 50% environ, un personnel féminin, le salaire de base a été fixé à 60 cents de l'heure pour l'ouvrière inexpérimentée et à 62 cents de l'heure après trois mois de service.

La convention de travail, qui vient d'être signée, expirera le 31 juillet 1953.



LES VRAIS COUPABLES

Un juge de la cour fédérale américaine a refusé la semaine dernière de condamner un commis qui avait volé la somme de \$7,500 à la banque où il était employé. Par contre, le juge Frank-L. Klobb a blâmé sévèrement les directeurs de la First National Bank of North Baltimore, Ohio.

Le journal "Labor" rapporte en ces termes la décision du juge Klobb:

"Ce sont les directeurs de la banque qu'il faudrait mettre en prison parce qu'ils ont pratiquement forcé cet employé à voler, en lui payant un salaire insuffisant pour que sa famille puisse vivre convenablement".

"On aurait dû incriminer la banque dans cette affaire. Si j'avais l'autorité nécessaire, je condamnerais les directeurs de la banque à lire le conte de Dickens sur l'avarice du vieux Scrooge".

"Le moins que la banque aurait pu faire quand elle a constaté le vol, c'eût été de combler immédiatement cette perte sans causer d'embarras publics au pauvre homme".

L'enquête préalable au jugement avait révélé que George-W. Sponsler, le commis, avait volé les \$7,500 par petites sommes qu'il "empruntait" chaque semaine depuis 1920 jusqu'à 1941. Son salaire variait alors entre \$1,000 et \$1,900. Lorsqu'on lui accorda un revenu raisonnable, il cessa de voler.

S'il fallait se rendre au désir du juge Klobb, combien de patrons ne faudrait-il pas traduire devant les tribunaux parce qu'ils s'obstinent à mal payer leurs ouvriers?

MOUVEMENT

A LA C.T.C.C.

SIX MILLE IMMIGRANTS ont été secourus

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada fut la première organisation syndicale canadienne à se rendre compte de l'importance du problème de l'immigration et à prendre des moyens pratiques pour venir en aide à ces milliers de travailleurs qui furent chassés de leur pays par les guerres.

La C. T. C. C. peut aujourd'hui se féliciter d'avoir pris une telle initiative, car non seulement elle a pu secourir des confrères ouvriers qui le méritaient, mais elle s'est acquis de nombreuses adhésions parmi les immigrants.

M. François Krakowski, président de la Fédération Internationale des travailleurs chrétiens émigrés, à qui l'on avait confié le soin de diriger cette section du service d'organisation, vient de présenter un premier rapport qui a été adressé au ministre fédéral de l'immigration, M. Walter Harris, et au secrétaire-général de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens.

6,000 IMMIGRANTS

Au cours de la période s'étendant entre le 1er décembre 1951 et le 1er octobre 1952, le service des immigrants de la C.T.C.C. a accueilli dans ses bureaux de Montréal environ 6,000 immigrants. On leur a fourni tous les renseignements dont ils pouvaient avoir besoin, notamment au sujet de la législation du travail dans les différentes industries, du niveau du salaire, des mesures de sécurité sociale et d'assurances, des conditions de logement, et enfin, de l'organisation syndicale.

Nombre d'entre eux, anciens militants syndicaux en Europe, ont obtenu des dirigeants de la C.T.C.C. des lettres de recommandations. A quelques-uns, le service des immigrants a pu apporter une aide financière.

Grâce à la collaboration des différents syndicats affiliés à la C.T.C.C., on a réussi, malgré une période de chômage anormale, à trouver un emploi à 960 hommes et femmes.

Grâce encore à l'étroite coopération de la Fédération des Métiers du bâtiment, 350 ouvriers spécialisés ont reçu des cartes de compétence dans les métiers suivants: charpentiers-menuisiers, maçons, plâtriers, ouvriers en béton et armature d'acier, peintres, plombiers et électriciens.

Il faudrait aussi mentionner l'octroi de permis temporaires à ceux qui n'avaient pas subi l'examen avec succès à cause du manque de connaissances ou des méthodes différentes de l'exercice du métier au Canada. Ces permis temporaires permettaient à l'immigré de se trouver du travail et d'apprendre rapidement les connaissances qui lui faisaient défaut.

Tous les Néo-Canadiens membres (ou susceptibles de devenir membres) des syndicats affiliés à la C.T.C.C. ont reçu une attention spéciale. Grâce à ce nouveau service, les Néo-Canadiens peuvent désormais suivre les réunions syndicales avec plus d'intérêt et faire connaître avec plus de précision leurs problèmes et leurs griefs. Un tel effort d'assistance a valu à la C.T.C.C. de nombreuses adhésions.

Enfin, la C.T.C.C. a entrepris au moyen d'articles de journaux, de conférences à la radio, de publications diverses une campagne d'éducation auprès des immigrants afin de faciliter leur adaptation au Canada.

La C.T.C.C. garde dans ses perspectives d'avenir l'intention de continuer et d'élargir cet effort d'assistance aux travailleurs immigrants. Elle espère être en mesure d'élargir les cadres du service afin de faire face aux problèmes qui deviennent chaque jour plus

NOUVELLES DU TEXTILE

UN COMITE DE BOUTIQUE S'AFFILIE EN BLOC

Trois compagnies de Saint-Jean, qui s'étaient organisées un petit comité de boutique de tout repos, ont eu la surprise, récemment, de le voir passer en bloc à la C.T.C.C., en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire.

Ces trois compagnies sont la St. John's Textile, Franco-Canadian Dyers et D.S.C. Ltd. Elles comptent à elles trois plus de deux cents ouvriers. Le Syndicat de compagnie jouissait de privilèges comme l'atelier fermé, privilèges qu'il garde, bien entendu, en passant dans les rangs de la Fédération du Textile.

La proposition d'affiliation a été appuyée à l'unanimité par l'assemblée générale. Et du même coup, les membres ont élevé leur cotisation de 0.75 cents à \$1.75.

Esmond Mills

L'assemblée générale du Syndicat de la Esmond Mills de Granby vient de renouveler son contrat collectif de travail avec la compagnie à la suite d'une conciliation fructueuse. Les ouvriers ont en effet accepté la solution préparée par le conciliateur Léopold Regers.

Cette solution base l'entente sur les avantages suivants:

- 1) Augmentation générale de 5 à 12 cents l'heure, rétroactive au 22 octobre;
- 2) Huit fêtes chômées et payées, soit deux de plus que n'en stipulait l'ancien contrat;
- 3) Deux semaines de vacances après 20 ans, rétribuées à raison de 6% du salaire annuel; deux semaines à 4% après trois ans et 2 semaines à 2% avant trois ans.
- 4) Clauses améliorées en matière de règlement des tâches, sécurité syndicale et ancienneté;
- 5) Assurance-groupe administrée par un comité de fiducie au lieu de l'employeur;

6) Pour les travailleurs à la pièce, garantie du salaire quotidien au lieu de la garantie hebdomadaire.

Les négociations étaient conduites par Paul Surprenant, président du Syndicat, Lauréat Nantel et Lionel Dufresne, officiers, et Fernand Villeneuve, aviseur de la Fédération.

Corduroy

Le Syndicat de la Corduroy, de St-Hyacinthe, a demandé les services d'un conciliateur après deux séances de négociations directes dont la plus longue avait duré 20 minutes.

Cette demande a suivi une réclamation de la compagnie qui voulait réduire les salaires de 10%, alors que le taux moyen s'établissait à 72 cents, ce qui justifiait le syndicat de demander 15 cents d'augmentation générale.

Fernand Villeneuve dirige les pourparlers, accompagné de Jean Sirois, J. Lacroix et G. Patenaude, respectivement président, officier et agent d'affaires du syndicat.

LA POLITIQUE

LES "BONS DEPUTES"

Le Nouvelliste, de Trois-Rivières, rapportait dans son édition du 4 décembre dernier, un échange plutôt acrimonieux de propos entre le premier ministre Duplessis et le député Hamel de St-Maurice (libéral). Cet incident en dit long sur le respect de la démocratie et sur le patronage politique dans la province de Québec.

Le maire de Shawinigan demandait au comité des bills privés, le droit de bâtir un pont de péage sur le St-Maurice. Me Hamel s'étonnait de ce que ce pont ne soit pas gratuit:

Me René Hamel: — Ce pont ne fait-il pas partie de la route 19, qui conduit à La Tuque?

Le maire Roy: — Oui, c'est sur l'une des routes qui conduisent à La Tuque.

M. Duplessis: — Dans le temps qu'il y avait un bon député, le gouvernement avait

payé \$300,000 pour un pont à Shawinigan.

M. Hamel: — Merci, monsieur le premier ministre.

M. Cournoyer: — Quand il n'y a pas de bon député, ça ne marche plus.

M. Duplessis: — Non. Quand le député fait les travaux et que le peuple dit: On n'en veut pas, on respecte son opinion...

M. Marler: — Si ce pont ne coûte qu'un million, le gouvernement ne pourrait-il pas payer le pont en entier puisqu'il a un montant de \$300 millions de revenus par année?

M. Duplessis: — Ces gens-là, ça veut tout faire payer par le gouvernement et quand ils étaient au pouvoir ils n'ont jamais rien fait...

M. Marler, (s'adressant au maire Roy): — J'espère que vous n'oubliez pas que c'est l'opposition qui a proposé que le gouvernement paye le pont.

M. Hamel: — Allons et ne péchons plus.

REVUE de PRESSE

Mélanges

Les journaux en général ont bien accueilli les suggestions faites la semaine dernière par la C.T.C.C. au gouvernement provincial. Nous rappelions dans la dernière revue de presse que beaucoup de journaux s'étaient déclarés en faveur du crédit urbain comme solution au problème du logement. Ils étaient donc à l'avance d'accord avec notre mouvement qui a fait du crédit urbain l'une de ses principales revendications.

Il serait trop long de citer tous les commentaires faits par les journaux à ce sujet.

Le Devoir

Il est un aspect cependant du mémoire de la C.T.C.C. qui a particulièrement frappé André Laurendeau, du Devoir. C'est l'attitude des travailleurs devant le problème des relations fédérales-provinciales; M. Laurendeau commentait:

On aura remarqué la vigueur et la justesse du mémoire présenté par la C.T.C.C. au gouvernement provincial.

Au point de vue constitutionnel, ses positions sont bonnes dans l'ensemble, et ce fait doit nous arrêter: car on avait cru sentir un flottement dans l'attitude des syndicats ouvriers devant la crise fédérale-provinciale. Or, la prise de position, aujourd'hui, paraît catégorique.

D'abord, la C.T.C.C. appuie sans équivoque le mémoire de la Chambre de commerce de Montréal: c'est-à-dire qu'elle demande la tenue d'une vaste enquête sur les relations fédérales-provinciales, surtout en matière fiscale. On a coutume de dire que, lorsque les hommes d'affaires sont d'un côté, les salariés se dirigent vers un autre point. Il n'en est rien cette fois. Avec une belle largeur de vue, la C.T.C.C. demande à l'Etat de réaliser le vœu de la Chambre de commerce. L'unanimité paraît faire sur la nécessité d'une prise de position réfléchie et positive.

Le Front Ouvrier

Nous tirons du Front-Ouvrier les deux nouvelles qui vont suivre et que nous rapprochons. Cela nous permet de constater une curiosité: Sur certains points, M. George Drew, leader national progressiste-conservateur, et M. Cyrille Vaillancourt, sénateur libéral, sont presque d'accord.

Le Front-Ouvrier dit d'abord:

M. George Drew, chef de l'opposition aux Communes, a vigoureusement critiqué la semaine dernière les impôts excessifs que le gouvernement fédéral continue à prélever.

Il a affirmé que le gouvernement allait même jusqu'à surtaxer la population au delà des limites réellement autorisées par le Parlement. "L'excédent à la fin du mois dernier, dit-il, s'élevait à \$287,932,000. Cela équivaut à un impôt de près de \$20 pour chaque citoyen, homme, femme et enfant, c'est-à-dire un impôt en trop de \$100 pour une famille de cinq, que le chef de famille doit acquitter en plus des autres lourds impôts qu'il est appelé à payer".

Et quelques pages plus loin, le Front-Ouvrier ajoute:

L'honorable Cyrille Vaillancourt, sénateur libéral du Québec, alors qu'il proposait l'adresse en réponse au discours du Trône, au Sénat, a déclaré que les salariés s'acquittent nécessairement de leurs impôts parce qu'ils sont déduits à la source, c'est-à-dire de leur salaire, tandis que d'autres tentent, par tous les moyens possibles, d'éviter l'impôt...

Le sénateur Vaillancourt affirme que si tous les Canadiens payaient leur part, l'impôt sur le revenu pourrait diminuer de 40 pour 100.

On peut déduire facilement, de telles paroles, que les salariés paient actuellement beaucoup plus que leur part d'impôts. Le gouvernement est donc injuste envers eux. Ceux qui ne sont pas salariés et qui fraudent le fisc en faisant leur déclaration d'impôts, commettent également une injustice envers les salariés, puisqu'ils les obligent à payer plus que leur part.

La Presse Canadienne

Dans le compte rendu que la Presse Canadienne faisait tenir aux journaux de la métropole relativement aux débats de la Chambre des Communes, le 2 décembre, on peut lire cette nouvelle étonnante.

"Un cultivateur du Manitoba a déclaré aux Communes hier qu'il tentera de rendre illégales toutes les grèves d'employés de chemin de fer ou d'autres industries qui pourraient survenir d'ici deux ans..."

"Il a alors donné avis qu'il a l'intention de présenter un bill privé demandant au gouvernement d'interdire les grèves pour deux ans à cause de l'état d'urgence qui existe présentement".

On pourrait demander à M. le député s'il est aussi prêt à supprimer le droit de légitime défense contre les bandits, "à cause de l'état d'urgence".



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères
LIMITÉE
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

de KUYPER
Blended
GIN
La vraie saveur de Hollande
FONDÉE EN 1695 DISTILLÉ AU CANADA

LA SEMAINE

SHERBROOKE

Windsor Mills

Le Syndicat du Bois ouvré de Windsor Mills qui groupe les employés de J.-E. Lemieux Ltée et de Windsor Flooring, vient d'en venir à une entente avec la direction de cette entreprise.

Une convention qui entrera en vigueur, le 10 décembre prochain, jour de sa signature, accordera aux employés des augmentations variant de 0.05 l'heure à 0.15 l'heure, selon la classification qui a été faite durant les négociations.

Les employés obtiennent aussi une hausse des salaires minima à l'embauchage, deux fêtes payées de plus, la retenue syndicale à la source ainsi que le maintien d'affiliation ce qui signifie que tous les membres du syndicat, au moment de la signature de la convention devront en rester membres pour la durée de la convention.

A Coaticook

A Coaticook, les négociations sont terminées entre le Syndicat des Travailleurs du Vêtement de Coaticook, et la compagnie Fit-Rite Pants.

M. Raymond Péladeau qui avait la charge des négociations, vient de nous annoncer que les parties se sont entendues pour la signature d'une convention de 18 mois de durée, qui accorde aux employés syndiqués les avantages suivants :

Tout d'abord, les employés concernés vont bénéficier d'une augmentation substantielle de salaire et les salaires minima horaires seront désormais de .60 cents l'heure pour les femmes et de .75 cents pour les hommes.

Les employés ont aussi obtenu deux fêtes chômées et payées alors qu'ils n'en avaient pas auparavant ainsi qu'un plan d'assurance-contributoire, moitié par l'employeur, moitié par les employés.

La convention collective contient aussi une clause qui permettra le règlement des griefs d'une façon rapide et juste et accorde



FEHRAT HACHED

Un chef syndicaliste de Tunisie, Fehrat Hached, a été assassiné la semaine dernière par des ennemis politiques.

De ce chef ouvrier, les syndicalistes canadiens ne connaissent pas grand-chose. On peut toutefois supposer, sans grande chance d'erreur, que c'était un homme courageux. En effet, s'il est difficile de faire du syndicalisme dans un pays libre et hautement industrialisé, c'est certainement un métier beaucoup plus pénible quand il s'agit d'un pays sous-développé, en tutelle coloniale, agité par les passions politiques les plus violentes.

D'ailleurs, personne ne nous représente Hached comme un fanatique. Il participait au mouvement international des syndicats libres et méritait le respect de tous ses confrères syndiqués.

Le Travail veut donc signaler la mort de ce syndicaliste et protester contre le crime extrêmement grave que constitue cet assassinat.

en outre l'application de la formule Rand ce qui signifie que tous les employés bénéficiaires de la convention devront verser leur cotisation au syndicat, qu'ils soient membres ou non.

Genest et Nadeau

L'Association des Employés de Magasins de Gros des Cantons de l'Est, ainsi que la compagnie Genest-Nadeau, section des Grains et

Moulées, sont actuellement à l'arbitrage au sujet d'un différend. La partie syndicale a demandé l'arbitrage quand l'entente fut devenue impossible au sujet de la clause des salaires et de la sécurité syndicale, après deux séances de conciliation.

D'autre part, la partie patronale, après l'entente faite sur les autres clauses, veut faire maintenant inclure une clause relative aux droits de la gérance, apporter des amendements à la clause du règlement des griefs. La partie syndicale s'est opposée fortement à cette procédure pour le moins irrégulière et veut faire trancher le litige par un tribunal d'arbitrage. M. Raymond Péladeau, organisateur du Conseil central, a été choisi comme arbitre syndical.

Entre temps, la maison Genest-Nadeau procède à des congédiements.

Le syndicat a protesté immédiatement dans un télégramme envoyé au ministre du Travail, M. Antonio Barrette. Celui-ci a répondu le même jour qu'il confiait l'affaire à la Commission des Relations ouvrières.

MONTREAL

Les syndiqués se souviennent . . .

La solidarité des travailleurs est la meilleure arme qu'ils puissent utiliser pour faire valoir leurs intérêts. Les employés qui firent la grève chez Dupuis Frères, le printemps dernier, le savent mieux que personne.

Afin de renouer les liens qui les unissaient au temps de la grève et qui firent leur victoire, les syndiqués de Dupuis avaient organisé la semaine dernière une soirée récréative à la Palestre Nationale.

Ce fut l'occasion pour tout le monde de rappeler le souvenir pas tellement lointain des heures difficiles.

Par ailleurs, la présence à cette soirée des principaux dirigeants de la maison : M. et Mme Raymond Dupuis, M. et Mme Emile Boucher, M. et Mme Emilien Fréchette, M. et Mme Bigras, témoignaient des bonnes relations qui existent actuellement entre la direction de l'entreprise et les salariés qui en assurent le service. On fête la paix revenue.

M. et Mme Gérard Picard avaient accepté de participer à cette soirée. M. Picard, au cours d'une courte allocution, déclara en particulier combien il était heureux de voir que la solidarité des anciens grévistes était toujours aussi vivace.

De nombreux organisateurs du Conseil central de Montréal et de la C.T.C.C., accompagnés de leurs épouses, étaient aussi présents à cette fête, ainsi que M. l'abbé P.-E. Bolté, aumônier du Conseil central.

Depuis le début d'octobre, le comité d'éducation du Conseil central a organisé des cours les mardi et jeudi soirs pour les syndiqués de la métropole. Pour sa part, le Syndicat national des Employés de Commerce a répondu à l'appel; il considère comme très important de faire l'éducation des syndiqués. Neuf membres du syndicat suivent donc assidûment les cours. De ce nombre, quatre font partie du comité exécutif du syndicat.

SAGUENAY LAC ST-JEAN

Arbitrage à Arvida

MM. Léonce Cliche et Roger Leclerc, conciliateurs du Ministère du Travail de Québec, ont tenté de concilier le différend qui existe entre le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida et l'Aluminum Co. of Canada Limited. Malgré tous leurs efforts, leurs tentatives ont échoué. Mais ils recommanderont au Ministère du Travail la formation d'un tribunal d'arbitrage.

Les employés de bureaux du Syndicat d'Arvida qui négocient avec l'Aluminum Company ont demandé l'intervention du Ministère après l'échec des pourparlers directs ruinés par les offres insuffisantes de la Compagnie.

MIEUX VAUT TARD!

Il vaut mieux être protégé par un syndicat, même s'il ne peut nous obtenir tout ce que nous désirons, que de ne jouir d'aucune protection et de se voir abandonné aux caprices d'un employeur.

C'est du moins la morale qui se dégage de l'incident suivant: Il y a deux mois, la maison Genest-Nadeau, de Sherbrooke, sous le prétexte que l'Association des Employés de Magasins de Gros des Cantons de l'Est ne possédait plus la majorité requise pour représenter ses employés, section des Produits alimentaires, demandait la révocation de la reconnaissance syndicale.

Comme les employés ne sem-

blaient pas intéressés à la survie de leur syndicat, l'Association ne contesta pas la demande de révocation.

Mais il arriva ceci: quelques semaines après la disparition du Syndicat, les employés de Genest-Nadeau commencèrent à se sentir mal à leur aise et regrettant de ne pouvoir plus bénéficier de la protection du syndicat, entreprirent des démarches pour s'assurer un nouveau certificat de reconnaissance syndicale. Les inspecteurs de la Commission des Relations ouvrières vinrent vérifier la semaine dernière les cartes d'adhésion au syndicat. L'affaire est actuellement entre les mains de la Commission.

NEWS DIGEST

SIX WOUNDED IN LOUISEVILLE — Police action turned out a tragedy in Louiseville last Thursday morning when six workers were wounded. No one knows up to now how the trouble started. Apparently, the policemen wanted to scartter pickers before the arrival of the scabs at the Associated Textiles plant's gaes. As a matter of fact, action was taken by policemen forty five minutes before the scabs were due to enter the plant. Under police attack, picketers walked back to the union local, a few blocks away. Later on, they threw snow balls at a patrol car, to make fun of the policemen, but this turned into a new riot when four more police cars pulled in to "clean out" the union hall. Shots were fired and a few more workers were wounded.

It is still too early to comment on these events. One thing is clear however: before public opinion, the Company and the government will be held responsible for those incidents. In the ninth month of a legal and rightful strike, the Company was still trying to crush the union, refusing all compromises, and the Government found only police reinforcements as a solution.

APPLICABLE RIGHT NOW — There was a certain amount of confusion created by newspaper comments on the CCCL's attitude concerning housing. Some seem to understand that the CCCL is asking for full government credit while intimately convinced that the government cannot finance it. Quite to the contrary, a report to the Co-federal Bureau of the CCCL demonstrated that such a credit to workers would mean very small disbursements. All we ask for is government backing for loans granted by private agencies after due consideration

of the paying possibilities of each applicant.

6000 AIDED — A report to the Federal Department of Immigration discloses that some 6000 odd immigrants have received guidance from the CCCL's imigrants service in the course of the past year. François Kracowski, director of the service, reports that several thousand have found jobs through the services help while the others received advice.



Une clientèle toujours croissante adopte

La Banque Canadienne de Commerce

120-29



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur :

GERARD PELLETIER

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50;

le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

IMPRIMERIES ALLIÉS CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.



La vraie saveur de Hollande

FONDÉE EN 1695

DISTILLE AU CANADA

Terreur à...

(suite de la page 1)

né sa résolution d'écraser l'organisation ouvrière dans son usine et le gouvernement a donné le spectacle de l'inaction la plus complète, ne trouvant aucun moyen de mettre l'Associated Textiles à la raison. Il n'a trouvé que la solution des renforts de police; on voit maintenant les résultats qu'il obtient.

